

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 2.1, 2.4

Numéro de la demande : 2017-7607

Demande : Propriétés chimiques d'une nouvelle préparation commerciale –

Garantie; proportion des formulants

Produit : ADOX BCD-7.5

Numéro d'homologation: 33288

Principe actif (p.a.): Chlorite de sodium Numéro de document de l'ARLA: 2860826

Objet de la demande

La présente demande vise à homologuer la préparation commerciale ADOX BCD-7.5 pour une utilisation en tant que myxobactéricide dans les liquides issus de procédés industriels qui sont utilisés dans les tours de refroidissement à circuit fermé, les usines de pâte à papier, les usines de papier, ainsi que dans les systèmes de récupération améliorée du pétrole et les eaux de puits d'injection pétrolifères.

Évaluation des propriétés chimiques

L'ADOX BCD-7.5 est préparé sous forme de solution contenant du chlorite de sodium à raison d'une concentration de 7,5 %. Cette préparation commerciale a une densité de 1,059 g/mL et un pH de 12,1. Les données requises sur les propriétés chimiques ont été fournies, examinées et jugées acceptables.

Évaluations des risques pour la santé

L'ADOX BCD-7.5 est considéré comme ayant une importante toxicité aiguë par voie orale, une faible toxicité aiguë par voie cutanée et une toxicité aiguë modérée par voie inhalatoire. C'est un corrosif oculaire, une irritant cutané sévère et n'est pas considéré comme un sensibilisant cutané potentiel.

L'utilisation de l'ADOX BCD-7.5 ne devrait pas entraîner d'exposition professionnelle ou fortuite si on la compare aux utilisations présentement homologuées du chlorite de sodium. Aucun risque préoccupant n'est anticipé si les travailleurs suivent le mode d'emploi qui figure sur l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle tel qu'énoncé sur l'étiquette.



Évaluation environnementale

Le profil d'emploi de l'ADOX BCD-7.5 s'inscrit dans le profil d'emploi déjà homologué du chlorite de sodium. Aucun risque environnemental additionnel n'est attendu à la suite de l'homologation de cette préparation commerciale en autant que les énoncés relatifs à l'environnement qui figurent sur l'étiquette soient suivis.

Évaluation de la valeur

Le profil d'emploi de l'ADOX BCD-7.5 s'inscrit dans le profil d'emploi déjà homologué du chlorite de sodium et la valeur de ces utilisations a déjà été évaluée. Par conséquent, il n'est pas nécessaire de procéder à une nouvelle évaluation de la valeur de ce produit.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a mené à bien une évaluation des informations fournies, et les a trouvées suffisantes pour appuyer l'homologation de l'ADOX BCD-7.5 pour une utilisation avec les liquides issus de procédés industriels.

Références

PMRA Document

Number	Référence
2830895	1995, ADOX 750: Certified Limits and Analytical Method to Verify
	Certified Limits, DACO: 3.3.1, 3.4.1
2830896	1995, ADOX 750: Product Identity and Composition, DACO:
	3.2.1,3.2.2,3.2.3
2830897	1995, To determine various physical / chemical characteristics of 7.5%
	Sodium Chlorite, DACO: 3.5.14, 3.5.6, 3.5.7, 3.5.9
2849537	2017, Additional Product Chemistry/Acute Toxicology for ADOX BCD-
	7.5, DACO: 3.1.1, 3.1.2, 3.1.3, 3.1.4, 3.5.10, 3.5.11, 3.5.12, 3.5.13, 3.5.14,
	3.5.15, 3.5.2, 3.5.4, 3.5.5, 3.5.8, 4.6
2849538	2017, Explodability, DACO: 3.1.1, 3.1.2, 3.1.3, 3.1.4, 3.5.10, 3.5.11,
	3.5.12, 3.5.13, 3.5.14, 3.5.15, 3.5.2, 3.5.4, 3.5.5, 3.5.8, 4.6 CBI
2849539	1996, Physical and Chemical Characteristics of Sodium Chlorite solution
	7.5%: Storage St ability and Corrosion Characteristics - 1 Year at Room
	Temperature, DACO: 3.5.10, 3.5.14
2849540	1995, Physical and Chemical Characteristics of Sodium Chlorite solution
	7.5%: Physical State, Specific Gravity, pH and Viscosity, DACO: 3.5.2,
	3.5.6, 3.5.7, 3.5.9

ISSN: 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2018

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.